

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Louis Cimon conseiller

#### **2020-01-039 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-01-040 DÉSIGNATION. MAIRE SUPPLÉANT.**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-11-549, laquelle désigne monsieur Louis Cimon à titre de maire suppléant pour la période du 15 novembre 2019 au 14 mai 2020;

CONSIDÉRANT que celui-ci ne sera pas en mesure d'assurer le remplacement pour la période du 28 février au 8 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil désigne monsieur Stéphane Roy à titre de maire suppléant, en remplacement de monsieur Louis Cimon, pour la période du 28 février au 8 mars 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-01-041 DEMANDE D'AUTORISATION. MINISTRE DES TRANSPORTS. RADARS PHOTO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MERCIER.**

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 14 octobre 2019 sur le territoire de la Ville de Mercier ayant causé la mort de 2 personnes et en ayant blessé une autre grièvement;

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 18 juin 2019 sur le territoire de la Ville de Mercier ayant blessé grièvement 3 personnes, dont un enfant de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 7 juillet 2018 sur le territoire de la Ville de Mercier ayant blessé grièvement 2 personnes et en ayant tué 2 autres;

CONSIDÉRANT que la direction des incendies a répertorié 78 accidents de diverses gravités sur la route 138 uniquement pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que ce Conseil est préoccupé par la sécurité de ses citoyens et des automobilistes en général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil demande au ministre des Transports l'autorisation d'installer des radars photo sur le territoire de la Ville de Mercier tant sur les voies locales que provinciales.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-01-042 DEMANDE D'AUTORISATION. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MANOIR DU BEL-ÂGE. INSTALLATION DE CAMÉRAS AUX ENDROITS PUBLICS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS.**

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par plusieurs résidents du Manoir du Bel-Âge auprès de ce Conseil;

CONSIDÉRANT que plusieurs vols d'effets personnels y ont été constatés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil demande au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Roussillon-Est d'installer des caméras de surveillance dans les parties communes du Manoir du Bel-Âge, tant extérieures qu'intérieures.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-01-043 AUTORISATION ET CONFIRMATION DE SIGNATURE. PROTOCOLE D'ENTENTE. UTILISATION DU DÉPÔT À NEIGE DE LA VILLE DE MERCIER.**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil confirme et autorise le directeur des travaux publics et génie, monsieur Michel Brousseau, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'utilisation du dépôt à neige de la Ville de Mercier attaché à la présente résolution avec toute personne qui en fait la demande et qui en respecte les critères.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.***

***La période de questions a eu lieu à 20 h 04.***

**2020-01-044 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

**ADOPTÉE à l'unanimité**